

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1292

présenté par

M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0	0
Vie de l'élève	0	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	5 000 000	5 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0	0
Enseignement technique agricole	0	0	0
Compensation de l'augmentation du prix du carburant (<i>ligne nouvelle</i>)	5 000 000	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons d'augmenter de porter l'augmentation des frais de déplacement au niveau de l'augmentation des prix des carburants.

Le projet de loi de finance prévoit une augmentation des frais de déplacement de 10 % alors que le prix du gazole a augmenté de près du double depuis un an.

Les personnels qui effectuent des déplacements pour des raisons professionnelles doivent voir les augmentations de coûts complètement compensées.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons de transférer 5 millions d'euros des crédits en AE et en CP de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré » vers un nouveau programme « Compensation de l'augmentation du prix du carburant ». Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 139 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.